



# COMITÉ DE PILOTAGE

## Préservation de la Tulipe sauvage

22 mars 2012

Commune de Die

COMPTE-RENDU

### PERSONNES PRÉSENTES

GIRE Bernard	Sous-préfecture de Die
CHRISTOHPÉ Stéphane	Commune de Die
BERGINIAT Georges	Commune de Die
ALBERT Pascal	Communauté de Communes du Diois
TOURRENG Olivier	Communauté de Communes du Diois
HUC Stéphanie	CBNA
DELORME Jean-Philippe	PNRV
BRETTE Catherine	PNRV
BETTON Benoît	PNRV
BLEY Aimie	Stagiaire au PNRV
QUADRIO Laurent	Chambre de l'Agriculture de la Drôme
CHARNAY Laurent	DREAL, Rhône-Alpes
BAROUILLET Françoise	DDT Drôme
LESAGE Vincent	ONCFS Drôme
BRUN Gilles	ONCFS Drôme
DELBECQUE Vincent	Association La Feuille de Saugue

### STRUCTURES EXCUSÉES

CG, Drôme  
CREN Rhône-Alpes, antenne Ardèche

Bernard Gire, de la Sous-préfecture de Die, accueille le Comité de pilotage et rappelle le contexte qui a conduit à la réalisation de ce plan de gestion sur la Tulipe sauvage sur la commune de Die. Il donne la parole à Catherine Brette, Vice-Présidente du Parc, en charge de la biodiversité.

Catherine Brette précise qu'il est important que les différents partenaires signataires du protocole pour la mise en œuvre du plan d'action travaillent en synergie. Elle met l'accent sur le fait que la mise en œuvre du plan de gestion doit être réalisée en étroite collaboration et en concertation avec les acteurs locaux, et notamment les agriculteurs, dans l'objectif de mieux appréhender leurs préoccupations.

Benoît Betton, chargé de mission «Biodiversité » au Parc, présente l'ordre du jour :

- Point sur les actions réalisées
- Définition et validation des actions à mener en 2012
- Réflexion sur la composition du COPIL

## I PRÉSERVATION

Il est important de rappeler que l'enjeu majeur pour la préservation de la Tulipe sauvage sur Die est principalement lié au secteur agricole ; le CBNA fait état d'une population de 900 000 pieds (sur 1 000 000) en 2009 présente en zone de culture.

Au terme du débat, le Comité de pilotage acte le fait que la mise en œuvre du plan de gestion se réalise en étroite collaboration avec le monde agricole et s'intègre dans une démarche de valorisation des pratiques culturelles qui semblent *a priori* être favorables au développement de la Tulipe sauvage sur le secteur. Le recours aux outils réglementaires doit-être utilisé avec prudence, bien qu'ils soient une garantie de conservation sur le long terme. Leur mobilisation peut-être envisagée dans deux cas particuliers :

- Pour faciliter la réalisation des mesures compensatoires dans le cadre des prochaines demandes de dérogation pour destruction d'espèce protégée,
- Pour pallier à une diminution importante des effectifs de Tulipe qui serait liée à un changement de pratiques des agriculteurs.

## II CONNAISSANCE

Les conditions optimales de développement de la Tulipe sauvage sont connues (voir préconisations établies par le CBNA). En revanche, les raisons de la présence d'une si grande population de Tulipe sur Die restent incomprises. À ce titre et dans la perspective de la mise en place de conventions de gestion avec les agriculteurs (voire Charte), le Comité de pilotage donne la priorité à la capitalisation d'informations sur la Tulipe sauvage, son écologie et les pratiques agricoles locales qui lui sont favorables. Il valide :

- La réalisation d'une enquête auprès des agriculteurs,
- La recherche d'herbicides de substitution qui ne sont pas nocifs pour la Tulipe en collaboration avec le Centre Régionalisé d'Expérimentation en Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales,
- La réalisation d'un suivi annuel au cours d'un cycle de rotation culturale complet (soit 7 ans). Pour ce faire, l'idée est de sélectionner quelques parcelles considérées comme représentatives des divers enjeux du territoire,
- Le suivi des transplantations et la création d'un nouveau protocole de suivi plus simple d'application,
- Enfin, l'élaboration d'une fiche de recensement de la Tulipe à destination des habitants de Die.

## III GESTION DES ENJEUX LIÉS À L'URBANISME

La DREAL fait le bilan de la procédure dans le cadre des dossiers de demande de dérogation pour destruction exceptionnelle d'espèces protégées.

Il rappelle qu'un dossier de dérogation unique sera porté par la Commune de Die.

L'Association « La Feuille de Sauge » se porte volontaire pour prélever les bulbes dans le cas des prochaines transplantations inférieures à 250 pieds.

Concernant l'extension de la ZAE, les transplantations de 15 000 pieds sont prévues courant 2012 vers le domaine de Martouret et sur les emprises paysagères de la zone d'activités.

Enfin, le CBNA tient à préciser que la transplantation doit toujours être utilisée comme une solution de dernier recours sachant que les résultats escomptés ne sont bien souvent pas obtenus. D'après les données de suivi recueillies, les transplantations fonctionnent bien les deux premières années mais les taux de croissance des individus diminuent fortement après.

## **IV COMMUNICATION ET SENSIBILISATION**

Le Comité de pilotage opte pour la réalisation d'une première campagne de sensibilisation et de communication au cours du mois d'Avril 2012 sur la Commune de Die. L'opération comprendra :

- Une diffusion de la plaquette sur le WEB via les sites de l'Office du Tourisme, de la Commune de Die et de l'association nationale « Tulipes sauvages » notamment,
- La création de panneaux à mettre en place à l'entrée des parcelles agricoles en Avril 2013,
- La mise en place d'une convention partenariale avec l'Association locale « Les Champs de l'aube » qui pourrait relayer un certain nombre d'actions (comptage des pieds de Tulipe et sensibilisation entre autres).

Une fois la première campagne de sensibilisation réalisée, une évaluation sera menée pour apprécier la pertinence des actions menées.

## **V COORDINATION/ANIMATION**

Le Comité de pilotage valide la proposition d'associer les agriculteurs de Die concernés par la Tulipe à la prochaine réunion annuelle du Comité de pilotage qui se tiendra début 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.